



Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

<https://pace.coe.int>

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

6 juin 2024

Troisième partie de la Session ordinaire de 2024
(Strasbourg, 24 – 28 juin 2024)

GUIDE D'INFORMATIONS

Informations générales

L'Assemblée parlementaire tiendra la troisième partie de sa session ordinaire 2024 du 24 au 28 juin 2024. Les séances plénières se dérouleront à nouveau dans l'hémicycle de l'Assemblée du Palais de l'Europe.

Accès, badges et sécurité

L'ensemble des participants à la session de l'Assemblée sont tenus d'observer les règles générales édictées par la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe et le Directeur général de l'administration quant à l'accès aux locaux du Conseil de l'Europe, au contrôle de l'accès, à la circulation à l'intérieur des dits locaux, aux contrôles de sécurité, et aux restrictions de l'accès et du déplacement, ainsi que les [règles spécifiques édictées par l'Assemblée](#) s'appliquant pendant les sessions.

Les invité-e-s de l'Assemblée (invité-e-s du Président, des commissions et des groupes politiques dont le nom figure à l'ordre du jour de leurs réunions respectives), ainsi que les assistants personnels et les membres de la famille des membres, les membres honoraires et anciens membres de l'Assemblée, qui souhaitent avoir accès au Palais de l'Europe (y inclus la tribune publique), devront faire une demande de badge en ligne avant **le jeudi 20 juin à 12 heures**, en utilisant le lien suivant :

[Demande de badge en ligne](#)

Passé ce délai, toute demande additionnelle de badge effectuée par un parlementaire, une délégation nationale ou un groupe politique devra être adressée à Noémie Schoen (noemie.schoen@coe.int) en retournant le formulaire ci-dessous dans tous les cas au plus tard 1 jour ouvré avant la date désirée.



Badges Request
Form - Formulaire dei

Accès et placement dans l'hémicycle – enregistrement préalable

L'accès à l'hémicycle est réservé aux membres de l'Assemblée (représentant-es et suppléant-es), ainsi qu'aux membres du secrétariat dont la présence est requise pour le bon déroulement des débats. Des places sont également allouées aux Représentant-es permanent-es ou à leur premier-e adjoint-e.

L'accès sera possible aux secrétaires des délégations et des groupes politiques souhaitant communiquer avec des membres, mais elles et ils ne pourront y prendre place que dans la mesure des places disponibles dans la zone réservée.

Conformément à la décision du Bureau en date du 25 mai 2023, le placement des membres de l'Assemblée dans l'hémicycle est organisé par groupes politiques depuis la 3^{ème} partie de session 2023. L'hémicycle du Palais de l'Europe ne permet toutefois pas d'accueillir à la fois les représentant-es et les suppléant-es, le nombre de places dans l'hémicycle étant inférieur au nombre des membres de l'Assemblée. Afin de continuer d'assurer le placement nominatif de chaque parlementaire selon son affiliation politique ou son statut de non-inscrit, les membres qui participeront à la partie de session devront procéder à leur enregistrement via Pace-Apps au plus tard **vendredi 21 juin à 14 heures**, en utilisant le lien suivant :

[Enregistrement membres APCE](#)

Il est expressément demandé aux secrétaires de délégation d'enregistrer uniquement les membres qui seront effectivement présents à Strasbourg.

Les représentant-es et suppléant-es enregistré-es dans ce délai se verront attribuer nominativement un siège numéroté, pour toute la durée de la partie de session. Les représentant-es et suppléant-es non enregistré-es dans ce délai pourront prendre place dans l'hémicycle sur les sièges disponibles dans la dernière rangée.

Service de la séance

Les membres et les secrétariats pourront s'adresser au Service de la Séance dans ses bureaux habituels au 1^{er} étage derrière l'hémicycle de l'Assemblée, pour toute demande ou pour le dépôt des amendements et de textes.

Distribution des documents

L'ensemble des documents relatifs aux travaux de l'Assemblée et aux séances sera mis à la disposition des membres de manière électronique (publication sur le site internet de l'Assemblée, mise à disposition sur l'application PaceApps, envoi le cas échéant par email aux secrétariats des délégations).

Un nombre limité de documents de séance seront mis à la disposition des membres sur des présentoirs au niveau des ascenseurs du 5^{ème} étage du Palais et à l'entrée de l'hémicycle (l'ordre du jour de la partie de session, les recueils des amendements et les listes des orateurs).

Médias

Les séances de l'Assemblée dans l'hémicycle seront retransmises en direct (live stream), accessibles depuis le site internet du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée.

L'ensemble des activités médiatiques (accueil de la presse, Médiabox, conférence de presse, etc.) sont organisées au Palais. Les journalistes auront accès à la salle de presse (salle 4 du Palais).

Réunions, réunions non-officielles (side-events) et expositions

L'ensemble des réunions officielles (commissions, groupes politiques, Bureau et Comité mixte) ainsi que les réunions non-officielles, se dérouleront au 2^{ème} étage du Palais de l'Europe.

Les réunions non-officielles se tiendront les mercredi et jeudi de 13 h à 14 h. La liste de ces réunions est publiée sur la page de la session du site internet de l'Assemblée.

Le nombre d'expositions autorisées au Foyer de l'hémicycle est limité en fonction de la faisabilité.

Assistance technique auprès des délégations

Un stand d'assistance technique ("Help Desk"), géré par l'équipe 'Solutions numériques' du secrétariat de l'Assemblée, sera à la disposition des délégations au 1^{er} étage (à côté de la Media Box du Foyer de l'hémicycle) pour toutes les questions relatives à l'utilisation des applications numériques de l'APCE.

Restaurant et bar

Les déjeuners officiels auront lieu au Restaurant Bleu du Palais.

Le Bar des parlementaires ainsi que la cafétéria centrale du Palais (café du Palais) seront ouverts pendant la semaine de session.

Vous trouverez les informations relatives aux prestations et aux horaires d'ouverture des différents espaces de restauration à la fin du présent guide (page 8).

Informations du Service de la Séance

Délais d'enregistrement des membres // Listes d'orateurs // Amendements

Les Secrétaires de délégations sont invité.e-s à prendre note des délais suivants :

- **Pouvoirs**
 - à soumettre au Service de la Séance au plus tard une semaine avant le début de la partie de session, soit **avant lundi 17 juin à midi**.
- **Notification de suppléances**
 - le délai pour l'enregistrement des suppléances/droits de vote est **24 heures avant le débat concerné**.
- **Enregistrement des orateurs**
 - il s'effectue par débat ; le délai d'enregistrement pour chaque débat figure sur l'ordre du jour de la session.
- **Amendements**
 - le délai de dépôt des amendements figure pour chaque débat sur l'ordre du jour de la session.

Procédures de votes / Identification des membres votants

❖ Hémicycle

Au cours des séances qui se tiendront dans l'hémicycle, l'ensemble des votes se déroulera selon les modalités habituelles (vote électronique). Les badges photos des parlementaires leur donnant accès au Palais de l'Europe leur permettra de voter dans l'hémicycle en les insérant dans le système de vote. L'insertion du badge est désormais requis pour la prise de parole dans l'hémicycle.

❖ Elections au scrutin secret (Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et des juges CEDH)

L'Assemblée procédera à l'élection du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe ainsi que de juges à la Cour européenne des droits de l'homme au scrutin secret avec bulletins de vote papier. Les isolements, bornes d'émargement, bulletins et urnes seront disposés dans le Foyer du Comité des Ministres au 2^{ème} étage. Les scrutateurs seront désignés par les groupes politiques.

- Le droit de vote est réservé aux membres dûment inscrits (représentant.e-s ou suppléant.e-s dûment notifié.e-s dans les délais sur PaceApps).
- Election du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe : le premier tour de scrutin aura lieu le mardi 25 juin de 10 h 05 à 12 h 05 ; le second tour – si nécessaire – le mardi 25 juin 2024 de 16 h à 18 h.
- Elections des juges : le premier tour de scrutin aura lieu le mercredi 26 juin 2024 de 10 h 05 à 12 h 05 ; le second tour – si nécessaire – le mercredi 26 juin 2024 de 16 h à 18 h.

Informations pratiques

1. Accès au Palais de l'Europe

Ouverture de l'entrée principale du Palais de l'Europe

Lundi 24 juin au jeudi 27 juin

7.00 – 21.00

Vendredi 28 juin

7.00 – 18.00

Les délégations sont invitées à utiliser l'entrée principale exclusivement.

2. Presse et MediaBox

Retransmission : la session sera diffusée en direct (en français, anglais, allemand et italien) sur le site de l'APCE.

Accréditations presse : avant de remplir le [formulaire d'accréditation](#), veuillez contacter la Direction de la communication par e-mail (accreditation.press@coe.int) pour prendre connaissance des dispositifs spéciaux Session.

Les journalistes accrédités pourront suivre les débats en plénière depuis la Salle de presse (salle 4) et auront accès au foyer de l'hémicycle du Parlement européen sur présentation d'un badge d'accès spécial.

La MediaBox sera opérationnelle pendant cette partie de session.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la Division de la communication de l'APCE, pace.com@coe.int, tél. +33 3 88 41 31 93

3. Banque

La banque située dans le hall d'entrée du Palais sera ouverte de 8 h 30 à 17 h 30.

4. Bureau de poste

Le bureau de poste situé dans le hall d'entrée du Palais sera ouvert de 9 h 15 à 13 h et de 14 h à 17 h du lundi au jeudi et de 9 h 15 à 13 h le vendredi.

5. Le kiosque à journaux

Le kiosque à journaux situé dans le hall d'entrée du Palais sera ouvert de 8 h à 18 h.

6. Service médical

Le service médical sera assuré pendant la partie de session à partir de 8h30. Il se situe au rez-de-chaussée, à l'entrée principale du Palais. Le numéro d'appel du service médical est le 2442. En cas d'urgence, téléphonez au 3300 d'un poste fixe ou 00 33 3 88 41 3300 d'un téléphone portable.

7. Contacts

Valérie CLAMER

Chef du Service de la Séance, de l'innovation technologique et des événements
valerie.clamer@coe.int

Annick SCHNEIDER

Assistante administrative principale
+ 33/3 88 41 2549 // 06 85 74 73 00
annick.schneider@coe.int

Service de la Séance

Rachel MOREL

Assistante administrative principale
+ 33/3 90 21 4596
rachel.morel@coe.int // table.office@coe.int

Recommandations médicales

Dans le cadre de la prévention des maladies infectieuses respiratoires et notamment de la Covid-19, il est recommandé aux membres de l'Assemblée parlementaire et aux participants à la session d'adopter les bons réflexes suivants :

1. Règles universelles de prévention des maladies infectieuses :

- Hygiène régulière des mains : avec un lavage à l'eau et au savon pendant 30 secondes, ou par friction avec du gel hydro alcoolique le plus souvent possible.
- Gestes barrières : éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux, se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou en éternuant dans son coude, et recourir à des mouchoirs à usage unique.
- Ventilation des lieux clos/mal aérés.

2. En cas de symptômes (rhume, mal de gorge, toux, fatigue anormale, céphalées inhabituelles ou signes digestifs) évoquant une possible Covid-19 ou une autre infection respiratoire :

- Avant la session de l'APCE, il est recommandé de :
 - porter un masque chirurgical ou FFP2 ;
 - se faire tester contre la Covid-19 (par un test antigénique ou RT-PCR, les autotests n'étant pas recommandés parce que pas assez fiables) et/ou consulter un médecin pour préciser le diagnostic, si nécessaire :
 - . en cas de Covid-19 avérée : si possible annuler sa participation ou sinon, porter en permanence un masque FFP2 pendant 7 jours à partir du début des symptômes, ne pas partager de repas et de collation, éviter au maximum les contacts avec des personnes à risque de forme grave de Covid-19, et informer les personnes avec lesquelles on a été en contact pendant la période contagieuse (dans les 48h précédant l'apparition des symptômes) ;
 - . si le test Covid-19 se révèle négatif : porter un masque chirurgical ou FFP2 pendant toute la durée des symptômes, éviter si possible le partage de repas ou de collation, et éviter dans la mesure du possible de côtoyer des personnes vulnérables.
- Pendant la session de l'APCE, en cas d'apparition de symptômes évoquant une possible Covid-19 ou une autre infection respiratoire, il est recommandé de :
 - porter un masque FFP2 ;
 - se faire tester contre la Covid-19 (par un test antigénique ou RT-PCR, les autotests n'étant pas recommandés parce que pas assez fiables) et/ou consulter un médecin pour préciser le diagnostic, si nécessaire. Les tests antigéniques et une consultation avec un médecin pourront être réalisés au service médical du Palais de l'Europe du Conseil de l'Europe.
 - . si le test Covid-19 se révèle positif, si possible annuler sa participation ou sinon, porter en permanence un masque FFP2 pendant 7 jours à partir du début des symptômes, ne pas partager de repas et de collation, éviter au maximum les contacts avec des personnes à risque de forme grave de Covid-19, informer les personnes avec lesquelles on a été en contact pendant la période contagieuse (dans les 48h précédant l'apparition des symptômes) ;
 - . si le test Covid-19 se révèle négatif, porter un masque chirurgical ou FFP2 pendant toute la durée des symptômes, éviter si possible le partage de repas ou de collation, et éviter dans la mesure du possible de côtoyer des personnes vulnérables.

3. Si vous êtes cas contact :

Il est recommandé de porter un masque chirurgical ou FFP2 pendant 7 jours après le contact.

En cas d'apparition du moindre symptôme, porter un masque FFP2, se faire tester (par un test antigénique ou RT-PCR, les autotests n'étant pas recommandés), et éviter le contact avec des personnes vulnérables.

Restauration

Offre / lieux / horaire

Lieu	Prestations	Horaires ¹
Restaurant Bleu (et Galerie Portugaise)	Restauration à la carte Service à table Consommation sur place	Lundi à vendredi 11h30 – 14h30
Self, Brasserie	Restauration collective Consommation sur place	Lundi à vendredi 12h00 – 14h00
Bar des Parlementaires	Viennoiserie Boissons chaudes et froides Sandwiches, salades, snacking froid Consommation sur place et à emporter	Lundi à jeudi 08h00 – 19h Vendredi – 08h00 à 12h00
Café du Palais situé juste avant l'accès aux restaurants (le bar des 12 étoiles est fermé)	Viennoiserie Boissons chaudes et froides Sandwiches, Salades, snacking chaud et froid Consommation sur place et à emporter	Lundi à vendredi 08h00 – 15h00

Afin d'améliorer la qualité de son service, notre prestataire de services de restauration renforcera son personnel, augmentera le nombre de caisses au bar des parlementaires et communiquera à l'avance les offres de snacks de la semaine. L'offre de snack sera disponible à partir de 11h00 au Bar des Parlementaires et au Café du Palais pour permettre une distribution plus fluide.

Le prestataire de services de restauration propose également dans la brochure ci-dessous **un choix de plats exempts d'allergènes**. Ces plats sont à **commander une semaine à l'avance à l'adresse email suivante : catering.services@coe.int**



Bon de
commande_Nutrisens

Une nouvelle application en ligne (Foodi) vous permettra également de consulter à l'avance les menus du Blue Restaurant et du self-service. <https://app.foodi.fr/homepage>

¹ Les horaires des différents espaces de restauration sont susceptibles d'être modifiés.



Des jetons de café seront également disponibles à la vente pour réduire le temps d'attente au Bar des Parlementaires.